

Présents : Christophe LAVILLE, Gérard MAGNARD, Anne CHAUMONT-PUILLET, Antoine SOLOMBRINO, Catherine GAYT, Françoise VARNET, Raphaële BONNETON, Christelle ROCHE, Pierre-Yves CUCHERAT, Marylène GABIER

Pouvoirs : Marie-France VILLARD a donné pouvoir à Anne CHAUMONT-PUILLET
Jean-Luc FONTBONNE a donné pouvoir à Christophe LAVILLE
Christiane AMICUCCI a donné pouvoir à Pierre-Yves CUCHERAT
Pierre MONNIER a donné pouvoir à Gérard MAGNARD
Nicolas PEQUAY a donné pouvoir à Raphaële BONNETON
Stephan KADDEM a donné pouvoir à Christelle ROCHE

Absents : Daniel CLAUDE, Elodie BAILLY

1. Recrutement d'un agent contractuel au service administratif

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel au service administratif du samedi 20 août au dimanche 18 décembre 2022.

2. Recrutement d'un agent contractuel au restaurant scolaire

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022/2023 du jeudi 1^{er} septembre 2022 au vendredi 7 juillet.

3. Création et suppression d'un emploi (avancement de grade)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe et la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe, afin de permettre l'avancement de grade d'un agent au service administratif à compter du 1^{er} septembre 2022.

4. Convention ENEDIS pour l'installation d'un transformateur

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique, chemin de la Botte.

5. Convention TE 38 pour le service de cartographie en ligne

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec TE 38 afin d'adhérer au service de cartographie en ligne.

6. Convention de maîtrise d'ouvrage unique

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention tripartite avec la commune de Bourgoin-Jallieu et la CAPI afin de désigner la CAPI, maître d'ouvrage unique, dans le cadre des aménagements de la RD312, quartier de La Grive, pour les tranches 2, 3 & 4.

7. Convention d'occupation temporaire d'un logement communal

Le Conseil Municipal avait, par délibération en date du 27 septembre 2021, autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire pour l'appartement situé au 1^{er} étage de La Poste.

Cette convention d'occupation précaire avait été renouvelée une première fois du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'occupation précaire pour l'appartement situé au 1^{er} étage de La Poste du 1^{er} juillet au 31 octobre 2022

8. Eclairage public

La CAPI qui a en charge l'éclairage public souhaite élargir la durée d'extinction nocturne d'une heure voire d'une heure trente. Pour mémoire, la plage actuelle va de minuit à 5 h.

Depuis 10 ans, entre l'extinction de 55% des points lumineux et le passage aux leds (relampage) de 25 % des ampoules, l'économie financière annuelle est à ce jour de 536 000 €.

Dans le contexte actuel de crise énergétique, il est bon de savoir qu'une heure d'extinction supplémentaire procure annuellement 100 000 € d'économies.

Sollicité par la CAPI et après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'augmentation de la durée d'extinction de l'éclairage public sur la commune.

Fin de la séance à 22 h 30.